

CHARTRE ÉTHIQUE

La Gouvernance de la fondation ILYSE

La gouvernance de la fondation ILYSE est fédérée au sein du Comité Stratégique. Ce dernier est constitué d'un Comité des Fondateurs et de trois Collèges.

Le Collège Compétences et le Collège Territoires sont chacun composés de 3 membres impliqués pour un mandat d'une durée deux ans, renouvelable une fois. Le Collège des Partenaires Economiques est lui composé de cinq membres mécènes impliqués pour une durée de trois ans.

Les membres de la gouvernance sont désignés par le Comité stratégique de la Fondation par voie de vote à la majorité des représentants.

Le Comité d'Experts

A chaque lancement d'un nouvel appel à projets, les membres du Comité Stratégique peuvent désigner, au sein de leurs structures, un « Expert » référent pour l'appel à projets en question. La consultation est menée prioritairement auprès des membres Fondateurs, puis des Partenaires Economiques, enfin des Collèges Territoires et Compétences.

L'« Expert » désigné intégrera le Comité de l'appel à projet en question qui devra être composé de cinq membres. Si la désignation du Comité Stratégique ne permet pas d'atteindre le nombre de cinq membres Experts, des représentants de structures externes seront invités à compléter le groupe de travail animé par la Déléguée générale.

Sélectionnés pour leur connaissance de la thématique de l'appel à projets et des acteurs opérants sur le terrain, les membres du Comité d'Experts ont pour mission de :

- Participer à l'idéation de sujets d'appels à proposer au Comité Stratégique en réponse aux problématiques du terrain posés par la thématique en question ;
- Prendre part à l'animation de l'Atelier visant à fédérer et à guider les potentiels porteurs dans leur candidature à l'appel à projets ;
- Présélectionner, sur la base de la notation établie par la Déléguée générale, les dossiers qui seront présentés en pitch à la sélection finale du Comité Stratégique ;
- Suivre les projets sélectionnés sur la durée de l'appel à projets et ainsi participer à leur évaluation.

Obligations des signataires de cette Charte Ethique

Les représentants du Comité Stratégique (Fondateurs, Collège Territoire, Collège Compétences et Partenaires Economiques), les membres des Comités d'Experts ainsi que les salariés, bénévoles ou autres partenaires de la fondation ILYSE s'engagent, durant la période de leur implication auprès de la Fondation, à faire preuve d'un **comportement éthique irréprochable** quant au respect des documents internes de la Fondation, et notamment déclarer les conflits d'intérêts qui les mettraient en porte-à-faux avec les règles de fonctionnement ici édictées.

Les membres de l'équipe permanente, du Comité Stratégique et des Comités d'Experts doivent s'abstenir d'accepter de recevoir des cadeaux ou des invitations, directement ou indirectement, risquant, même

involontairement, de compromettre leur indépendance, leur impartialité, leur intégrité et les placer en situation de conflit d'intérêts. Parmi les différents types de **conflits d'intérêts** on peut relever également ceux à caractère personnel (tel un lien familial), professionnel (dans des relations commerciales), financier (en cas de prêts personnels) et politiques (par une influence sur l'entreprise).

Notamment :

Si un membre du Comité Stratégique, d'un Comité d'Experts ou l'un de ses représentants aux assemblées, est aussi **Président, Administrateur, partenaire ou salarié d'une personne morale qui sollicite une subvention** à la Fondation, il ne peut participer à l'instruction, au débat ou au vote du dossier, ou encore transmettre tout élément concernant l'instruction de l'appel à projets en question.

En intégrant le **Comité d'Experts**, les membres s'engagent à :

- S'investir à minima sur le **suivi d'un projet** de l'appel à projets en question ;
- **Garantir la continuité du suivi du projet** au sein de leur structure en cas de départ ou de mutation, de changement de poste ; à mettre en relation l'équipe permanente de la Fondation avec ce nouveau référent et à transmettre tout document permettant d'assurer le bon suivi et évaluation du projet en question ;
- Lors des comités de sélection, à **veiller à la répartition des porteurs sur le territoire** des Métropoles de Lyon et de Saint Etienne.

En cas de non-respect des engagements sus-cités les membres du Comité Stratégique ont la possibilité de mettre un terme au mandat dudit membre.

Relations avec les porteurs d'idées ou de projets

La fondation ILYSE est une fondation distributive reconnue d'utilité publique du fait de son rattachement à la Fondation pour l'Université de Lyon. Aussi, les membres du Comité Stratégique et des Comités d'Experts s'engagent à ne pas faire d'ingérences avec les projets et à ne pas en tirer un avantage matériel ou financier. Seuls les frais de déplacement et d'hôtel pour un Comité de Sélection ou un Comité Stratégique peuvent être pris en charge par la Fondation, sur la base de présentation de justificatifs.

En outre, dans ses relations avec les porteurs d'idées ou de projets, qu'ils soient candidats ou soutenus, la Fondation s'oblige à un comportement d'écoute et de bienveillance. Elle s'engage à communiquer sur les projets financés pour les faire connaître et faire levier pour financements additionnels.

De leur côté, les porteurs de projet sont invités à un accueil bienveillant de l'acceptation ou du refus du soutien de la Fondation, comme des conseils qui pourraient leur être apportés pendant la durée du soutien.

En signant cette charte éthique, les membres du Comité Stratégique, Comité d'Experts et les permanents s'engagent à garder confidentiel les projets reçus et les discussions et échanges autour de ces projets.

En cas de constat ou soupçons concernant un acte ou un comportement contraire à l'éthique, aux valeurs de la Fondation ou à la réglementation ; ou lorsqu'il est fait montre de pressions obligeant à commettre un acte contraire à l'éthique, aux valeurs de la Fondation ou au droit, il est du devoir de chacun d'en référer sans attendre à la Déléguée générale, cette dernière étant tenue d'en informer les membres du Comité Stratégique dans les meilleurs délais.



Je soussigné(e), _____, m'engage, en tant que membre du Comité Stratégique, membre du Comité d'Experts, permanent, bénévole, partenaire de la Fondation ILYSE (*trayer la mention inutile*) à respecter les engagements cités ci-dessus.

Fait à

Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Nos fondateurs



Fondation créée avec le soutien de la Banque des Territoires dans le cadre du programme d'investissements d'avenir PIA 3

